

Misère du scientisme en économie

À propos de l'affaire
Cahuc et Zylberberg

Ouvrage coordonné par
Benjamin Coriat, Thomas Coutrot,
Anne Eydoux, Agnès Labrousse,
André Orléan

éditions du croquant



Quand la « science » pète les plombs¹

MICHEL HUSSON

Les contributions d'André Orléan et d'Agnès Labrousse ont montré pourquoi on ne saurait qualifier l'économie de « science expérimentale » sans tomber dans un scientisme vulgaire et mal informé, jusqu'à proférer des « invectives épistémologiquement incultes »². Mais ce diagnostic peut être encore précisé en montrant sur quelques exemples comment certains travaux typiques de cette pseudo « science expérimentale » sont en réalité bien loin de satisfaire aux critères les plus élémentaires de la science.

Que la réduction du temps de travail
(RTT) ne crée pas d'emplois

Avant même la mise en place des 35 heures, Pierre Cahuc anticipait que les effets sur l'emploi de la RTT seraient « très probablement de faible ampleur »³. Près de vingt ans plus tard, le même personnage

1. Cette contribution est une version réduite et légèrement remaniée de l'article publié sous le même titre sur le site *À l'encontre*, le 16 septembre 2016, <http://goo.gl/gspQDP>

2. Pour reprendre l'expression de Pierre-Noël Giraud dans le dossier des *Échos* du 9 septembre 2016, <http://goo.gl/iC2gUZ>.

3. Antoine d'Autume et Pierre Cahuc, « La réduction de la durée du travail, faut-il y croire ? », *Revue d'Économie Politique*, vol.108 (1), 1998, <http://goo.gl/fCqgyA> ; voir Michel Husson, « Flexibilité du travail, arnaque néo-libérale (II) », *À l'encontre*, 14 mars 2016, <http://goo.gl/9i6ZG6>

réaffirmait que « sur la RTT, toutes les études économiques publiées dans les revues académiques montrent que ça détruit des emplois »⁴. Et quand lui était opposé le chiffre (largement consensuel chez les économistes qui ont travaillé sur la question) de 350 000 emplois créés, Cahuc balayait l'objection en s'exclamant : « ce sont des articles qui sont publiés dans des revues non académiques, attention ! »

Pourtant, près de 2 millions d'emplois ont été créés en France entre 1997 et 2002. Comment affirmer que les 35 heures n'y sont pour rien ? Répondre en détail à cette question permet de discuter la prétendue « scientificité » des travaux sur lesquels s'appuient nos pamphlétaires. En réalité, ils ne citent qu'une seule étude sur l'expérience des 35 heures, les autres études évoquées portant sur le passage aux 39 heures en France (en 1982) ou sur des expériences de RTT en Allemagne et au Québec dans les années 1980. Cette étude a été publiée dans le *Journal of Labor Economics*⁵, « le meilleur journal académique dans le domaine du travail et de l'emploi » (sic) selon Stéphane Carcillo, lors d'une audition devant une commission d'enquête parlementaire sur les 35 heures⁶.

4. Dans un entretien sur France-Culture, le 7 mars 2016, <http://goo.gl/UjXUM6> (à partir de 6'50).

5. Matthieu Chemin et Étienne Wasmer, « Using Alsace-Moselle Local Laws to Build a Difference-in-Differences Estimation Strategy of the Employment Effects of the 35-Hour Workweek Regulation in France », *Journal of Labor Economics*, 2009, vol. 27, no. 4, <http://goo.gl/hBKTF0>

6. Stéphane Carcillo, Audition par la commission d'enquête sur l'impact de la réduction progressive du temps de travail, 18 septembre 2014, <http://goo.gl/qn0IaA>

L'étude utilise le statut particulier de l'Alsace-Moselle (trois départements français) quant à la réglementation du temps de travail : « contrairement au reste de la France, le 26 décembre, jour de la Saint-Étienne, et le vendredi saint sont des jours fériés en Alsace-Moselle. Lorsque les 35 heures ont été introduites, il aurait été décidé de compter ces jours de congé comme faisant partie de la réduction du temps de travail. En conséquence, la durée hebdomadaire du travail aurait diminué d'environ vingt minutes de moins en Alsace-Moselle que dans les départements limitrophes ». Cette « expérience naturelle » permet de « comparer des groupes d'entreprises dont certains auraient bénéficié de la réduction du temps de travail et d'autres non », ce qui est pour C&Z « la seule méthode pertinente »¹.

L'étude aurait établi selon nos pamphlétaires que « la plus forte réduction de la durée légale du travail dans le reste de la France n'a pas permis de créer plus d'emplois qu'en Alsace-Moselle ». On pourrait remarquer que cette différence de 20 minutes est minime et qu'il est difficile de neutraliser tous les facteurs de différenciation entre les entreprises et les salariés d'Alsace-Moselle et ceux du reste de la France. On pourrait aussi refaire les calculs, comme l'a fait notre collègue Olivier Godechot, et montrer qu'ils étaient faux (voir la contribution d'Anne

1. C&Z semblent ignorer que les études qui ont conduit au « consensus » de 350 000 emplois créés par les 35 heures mettent en oeuvre cette méthode. Elles reposent en effet sur une comparaison entre les entreprises passées à 35 heures et celles restées à 39 heures de travail hebdomadaires. Voir par exemple : Matthieu Bunel et Stéphane Jugnot, « 35 heures : évaluations de l'effet emploi », *Revue économique*, vol. 54, n° 3, mai 2003, <http://goo.gl/UveUtV>

Eydoux). On pourrait aussi se livrer à une parodie assez drôle, en tout cas pour les « initiés »².

Mais il suffit en réalité de s'en tenir aux résultats proclamés par les auteurs eux-mêmes, MM. Chemin et Wasmer, qui n'ont en rien la signification annoncée par nos pamphlétaires. La principale conclusion de l'étude est qu'une « application moins stricte de la réforme des 35 heures en Alsace-Moselle ne fait apparaître aucun impact sur l'emploi relatif dans cette région ». Cette conclusion est aussitôt assortie d'une formule amphigourique, très représentative d'une certaine « science » économique : « nous ne pouvons pas conclure avec certitude que l'impact global de la réforme des 35 heures ait été proche de zéro. Cependant, nos résultats sont certainement compatibles avec cette interprétation » (“We cannot conclude with certainty that the aggregate impact of the 35-hour reform was close to zero. However, our results are certainly consistent with this interpretation”).

On sent le dépit des auteurs qui auraient bien voulu « conclure ». Pour se consoler de ce non-résultat, ils vont alors s'essayer à un calcul de coin de table. En appliquant les coefficients de leurs équations à l'emploi total, ils trouvent un impact moyen de 150 000 emplois créés. Mais ces coefficients sont tellement imprécis que cette estimation se situe au milieu d'une fourchette allant « au moins » d'un million d'emplois détruits à un million d'emplois créés (“This range is extremely sizable, going at least from

-1 million to +1 million jobs”). Comme « les signes de l'effet varient d'une spécification à l'autre », la RTT crée ou détruit des emplois : c'est comme on veut. De plus, ce passage est non seulement inepte mais stupide : si on ne trouve pas de résultat probant sur l'Alsace-Moselle, comment s'attendre à en trouver par une extrapolation à l'ensemble de la France ?

Bref, les auteurs disent eux-mêmes ne pas pouvoir affirmer que la RTT ne crée pas d'emplois, ni exclure qu'elle en crée. Il est donc logiquement impossible d'en inférer que la RTT ne crée pas d'emplois. Par conséquent, MM. Cahuc et Zylberberg ne peuvent pas se prévaloir de cette étude pour étayer leurs affirmations. Or, c'est sur cette seule étude sur les 35 heures en France qu'ils s'appuient pour proclamer que la RTT détruit des emplois. Une étude qui conclut... ne pas pouvoir conclure !

Cette étude rassemble d'ailleurs tous les biais de l'économie pseudo-« expérimentale » dont se réclament nos pamphlétaires: une « expérience naturelle » qui repose sur une tête d'épingle, une débauche de techniques économétriques qui sert de rideau de fumée, la tentation constante d'étendre à l'ensemble de l'économie les résultats obtenus à partir d'une micro-expérience. Enfin, la soumission de l'article à des rapporteurs (referees) généralement anglo-saxons qui ne connaissent rien aux réalités étudiées et ne sont intéressés que par les sophistications techniques.

2. Guillaume Allègre, « L'impact du 1er avril sur la productivité au travail », blog *L'Econome Libération*, 1er avril 2014, <http://goo.gl/ffNOVL>

Modèles économiques ou fantaisies mathématiques ?

En réalité, comme l'indique André Orléan, nos pamphlétaires n'ont pas publié d'études « expérimentales ». Ce sont plutôt les adeptes de modèles théoriques d'équilibre, purement mathématiques, dans lesquels on instille des paramètres chiffrés obtenus par d'incertaines investigations empiriques. On peut prendre comme exemple une étude assez emblématique³ qui avait littéralement fasciné une journaliste du *Monde* : « Pas question, en tout cas, de reprocher aux auteurs d'avoir fait tourner un modèle mathématique éloigné de la réalité. Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo maîtrisent les mécanismes du marché du travail. »⁴ La réalité est que leur modèle... n'avait aucun lien avec la réalité du marché du travail alors même qu'il prétendait évaluer l'effet de nouveaux contrats de travail : CNE (contrat nouvelle embauche) et CPE (contrat première embauche).

La force de ce type d'études est de livrer des résultats clairs, nets et précis : « l'introduction d'un contrat de type CNE dans l'ensemble du secteur privé entraînerait une création nette d'environ 80 000 emplois à l'horizon de quatre années, et de 70 000 à l'horizon de 10 ans ». Avec de tels énoncés, les économistes apparaissent comme des experts, de véritables démiurges, capables d'évaluer à l'unité

3. Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, « Que peut-on attendre des Contrats Nouvelle Embauche et Première Embauche ? », *Revue Française d'Économie*, juillet 2006, <http://goo.gl/DKPuqZ>

4 Marie-Béatrice Baudet, « Emploi : le CNE ne créerait que 70 000 postes de plus », *Le Monde*, 25 Février 2006, <http://goo.gl/6fLhFC>

près les effets de mesures de politique économique avec toute la neutralité et la précision de la science.

On peut quand même se demander comment un résultat aussi catégorique peut être établi. Mais c'est difficile : l'exercice mobilise un appareil mathématique impressionnant qui fonctionne comme un filtre. Il ne s'agit pas ici de déconsidérer l'usage des mathématiques mais de souligner comment ce formalisme permet de noyer dans le jargon les hypothèses sur lesquelles reposent le modèle. La voie est alors étroite entre deux écueils : soit on s'enferme dans un débat d'experts que le citoyen n'a pas les moyens de trancher, soit on prend le risque de voir sa critique rejetée comme ignorante ou « partisane »⁵.

Le modèle de Cahuc et Carcillo repose ainsi sur un postulat essentiel, exposé de la manière suivante : « chaque emploi pourvu produit x unités du bien numéraire par unité de temps. La productivité des emplois change au taux T . À chaque changement, la productivité x est issue d'un tirage aléatoire dans une distribution dont la fonction de répartition est notée $G : R \rightarrow [0,1]$ ». Cette formulation opaque signifie que la productivité de chaque salarié est tirée au sort et donc totalement imprévisible, et que cette incertitude ne se réduit pas au cours du temps.

Encore une fois, la démarche consistant à formaliser en les simplifiant les mécanismes essentiels de l'objet étudié est *a priori* légitime d'un point de vue scientifique. Mais il s'agit ici de tout autre chose, à savoir d'une déformation systématique de la réalité, nécessaire au fonctionnement même du modèle.

5. Voir la controverse qui s'est développée à l'époque autour de l'article de Cahuc et Carcillo : <http://goo.gl/Y60boz>

L'hypothèse retenue n'est pas une « stylisation » acceptable mais une distorsion systématique des mécanismes concrets : la distance à la réalité est irréductible, et le modèle parle d'un autre monde que celui qu'il est censé étudier.

Les rapports du modèle avec l'économie réelle sont alors formels : le fait de baptiser « productivité » et « salaire » les variables x et w est une pure convention sémantique. Cette convention a cependant une utilité puisqu'elle permet de traduire les résultats en autant de propositions qui forment des phrases qui ont en apparence un sens économique. Ce n'est qu'à la surface du modèle que s'établit un lien avec le monde économique réel, par l'intermédiaire de ces énoncés audibles. Si l'on fait l'effort de creuser, on ne trouve sous l'apparence qu'un ensemble d'équations et de calculs probablement justes, mais dont la signification économique est absolument vide.

Il y a une autre étape à franchir pour passer du modèle théorique aux résultats quantifiés, c'est la « calibration », qui consiste à attribuer une valeur arithmétique aux paramètres algébriques. Pour certains paramètres, comme le taux de chômage, cela ne pose pas de problème. D'autres relèvent de mécanismes institutionnels, comme le coût de licenciement en CDI, et sont plus délicats à mesurer. Mais les paramètres qui correspondent à des notions plus abstraites sont les plus difficiles à « étalonner » et c'est ici le domaine de l'arbitraire. C'est le cas en l'espèce du taux d'escompte (une mesure de la « préférence pour le présent », fixée ici à 5 %), de l'élasti-

cité de la fonction d'appariement⁶, du délai d'ajustement de la population active, de l'élasticité du taux de participation par rapport au salaire ou encore de l'élasticité du taux de destruction d'emploi par rapport au salaire. La valeur des paramètres n'est pas estimée empiriquement mais plus ou moins tirée du chapeau, ou d'autres études elles aussi critiquables. Enfin, aucun test de sensibilité n'est mené, qui permettrait de juger si les résultats proclamés sont maintenus au cas où les fameux paramètres prendraient des valeurs un peu différentes de celles retenues.

Pourquoi tant de haine ?

Au-delà de la démythification des prétentions exorbitantes de nos pamphlétaires, on peut s'interroger sur la violence inédite du pamphlet tant cet appel à l'excommunication et à l'éradication tranche avec ce que l'on pourrait attendre d'un véritable débat scientifique.

C'est sans doute le rapport de la députée socialiste (« frondeuse »), Barbara Romagnan⁷, qui a déclenché cette fureur. Pour ce rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale chargée d'évaluer l'impact des 35 heures, « la réduction du temps de travail a constitué un outil pertinent et efficace de lutte contre le chômage ». C'en était trop !

6. L'étude repose sur un « modèle d'appariement » inspiré de celui de Dale T. Mortensen et Christopher A. Pissarides : « Job Reallocation, Employment Fluctuations and Unemployment », in Woodford, M. et Taylor, J. (eds) *Handbook of Macroeconomics*, Volume 1, Elsevier Science Publisher, <http://goo.gl/19cEZf>

7. Rapport de la Commission d'enquête sur l'impact de la réduction du temps de travail, décembre 2014, <http://goo.gl/63FmMf>.

Cahuc, Carcillo et Zylberberg publient aussitôt une tribune au vitriol⁸ où ils parlent de « désinformation parlementaire » et affirment que le rapport « discrédite » l'Assemblée nationale. Ils glissent dans leur tribune un argument aussi insultant que faux, en suggérant un parallèle entre ceux qui pensent que « réduire la durée du travail crée systématiquement des emplois », et ceux qui « suspectent » que « les immigrés prennent le travail des Français ». Cet argument sera repris par le « prix Nobel » Jean Tirole dans son dernier livre⁹ : « paradoxalement, l'hypothèse sous-jacente à la fixité de l'emploi et donc à la politique de réduction du temps de travail afin de permettre un partage de l'emploi est la même que celle qui sous-tend le discours des partis d'extrême droite quand ils soutiennent que les immigrants « prendraient » le travail des résidents nationaux au motif que cet emploi serait en quantité fixe ».

Il est pourtant facile de montrer que cet amalgame repose sur une grossière confusion. Le programme du Front national consiste pour simplifier à expulser 1 million d'immigrés pour que leurs emplois soient occupés par un nombre égal de « nationaux ». Il raisonne donc à emplois fixes, et ne vise pas à créer des emplois, mais à remplacer un emploi par un autre. La réduction du temps de travail repose sur un raisonnement totalement différent : à un moment donné, c'est le volume total d'heures de

travail qui est donné, et le nombre d'emplois dépend de la manière dont il est réparti.

Le pamphlet revient sur le rapport Romagnan, qui constituerait « un parfait exemple de négationnisme ». Le principal grief est qu'il « réussit l'exploit de ne citer aucune des études fondées sur des données expérimentales (...) qui toutes concluent à un effet nul de la réduction du temps de travail sur la création d'emploi » alors même que Stéphane Carcillo les avait « dûment signalées et mises en avant » lors de son audition. Il s'agit, on l'a vu, de la fameuse étude Chemin-Wasmer...

Concernant le rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales (Igas, mai 2016¹⁰), qui est lui aussi épinglé, Cahuc et Carcillo ont bien été auditionnés au titre de « personnalités qualifiées », mais ne semblent pas avoir convaincu les rapporteurs. Voici en effet ce qu'en dit le rapport : « les études mobilisées pour affirmer que les 35 heures n'ont pas créé d'emplois ne permettent pas d'aboutir à de telles conclusions du fait qu'elles portent sur des processus de RTT peu comparables et qu'elles s'appuient dans certains cas sur des hypothèses fragiles ». Le rapport développe une critique serrée de l'étude Alsace-Moselle (la seule, encore une fois, qui concerne les 35 heures) et met les points sur les i : « compte tenu de tous ces éléments, il semble impossible de conclure à partir de cette étude que

8. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, André Zylberberg, « Désinformation parlementaire sur les 35 heures », *Les Échos*, 22 décembre 2014, <http://goo.gl/N5Z7Dt>

9. Jean Tirole, *Économie du bien commun*, Presses universitaires de France, 2016, <http://goo.gl/CRTMx8>

10. Igas (Inspection générale des affaires sociales), *Évaluation des politiques d'aménagement réduction du temps de travail dans la lutte contre le chômage*, Igas, mai 2016, <http://goo.gl/Mn03i4>. NB : ce rapport a été interdit de publication officielle par son directeur ; voir : Caroline Coq-Chodorge, « L'Igas censure un rapport sur les 35 heures », *Mediapart*, 1er juillet 2016, <http://goo.gl/DkbY2m>.

la réduction du temps de travail n'a aucun effet sur l'emploi ».

La lutte pour l'exclusivité

Le pamphlet peut aussi être interprété comme une défense des positions occupées dans le champ des économistes. Il se situe dans le prolongement de l'intervention de Jean Tirole contre la création d'une deuxième section d'économie dans les universités françaises baptisée « Institutions, économie, territoire et société », qui aurait permis de développer des approches pluralistes et d'échapper à la dictature des orthodoxes dans l'Université française. Dans une lettre adressée en janvier 2015 à Geneviève Fioraso¹¹, alors secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Tirole s'élevait violemment contre ce projet, qui sera finalement abandonné sous sa pression. Ses arguments étaient déjà très offensifs, puisqu'il accusait les « économistes auto-proclamés hétérodoxes » de promouvoir « le relativisme des connaissances, antichambre de l'obscurantisme »

De « l'obscurantisme » de Tirole au « négationnisme » de Cahuc et Zylberberg, il n'y avait donc qu'un pas à franchir. Mais était-ce bien nécessaire ? Au-delà du buzz médiatique complaisant, les pamphlétaires risquent d'apparaître comme des excités peu recommandables. Des économistes dont ils sont a priori assez proches ont déjà pris leur distance. En témoigne le commentaire de Philippe

¹¹ Jean Tirole, « Lettre à Geneviève Fioraso », janvier 2015, <http://goo.gl/Khs8h0>.

Aghion¹², un grand promoteur des « réformes » et cosignataire avec nos pamphlétaires d'un appel de soutien¹³ à la loi El Khomri : « je ne crois pas non plus qu'il faille ignorer les études scientifiques au principe qu'elles ne sont pas publiées dans les meilleures revues, comme semblent le sous-entendre Pierre Cahuc et André Zylberberg. Nouriel Roubini avait prévu la crise économique. A-t-il publié sa thèse dans une « top revue » à l'époque ? Non. Par ailleurs, les meilleures revues scientifiques tendent à publier des études empiriques très bien identifiées, mais pas forcément transposables ».

Jean-Hervé Lorenzi, dont on verra les liens institutionnels qu'il entretient pourtant avec Cahuc, est encore plus caustique. Il juge le livre « trivial et naïf » et rappelle que « l'objectif de l'économie politique est de comprendre le fonctionnement de l'économie mondiale (...) Et cela est bien plus compliqué (...) Je leur suggère de relire leurs classiques, Adam Smith, John Maynard Keynes et d'y ajouter Robert Schiller et Hyman Minsky »¹⁴.

Le réseau de Pierre Cahuc

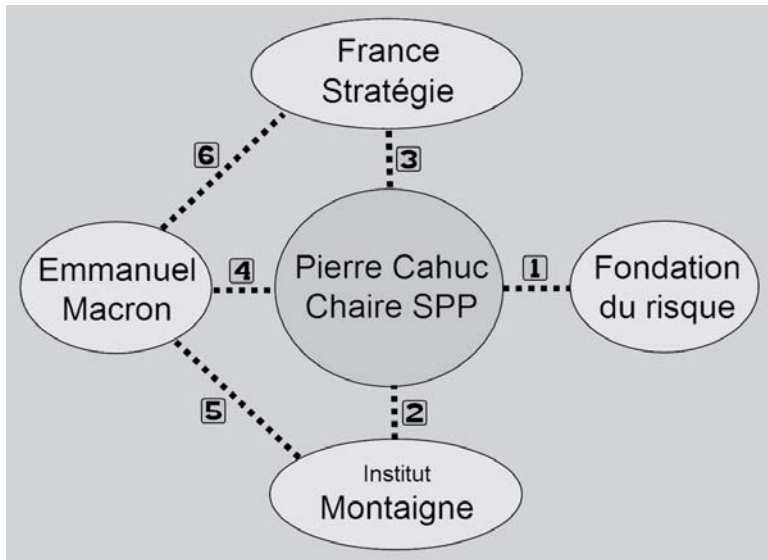
Le « pétage de plomb » est d'autant moins compréhensible que Cahuc occupe de fortes positions institutionnelles : il est membre du Conseil d'analyse économique, directeur du laboratoire de macroéconomie de l'Ensaie-Crest, professeur à l'École poly-

¹² Dans le dossier des *Échos* du 9 septembre 2016, déjà cité, <http://goo.gl/iC2gUZ>.

¹³. « Cette réforme est une avancée pour les plus fragiles », *Le Monde*, 5 mars 2016, <http://goo.gl/VWgTev>.

¹⁴ Dans le dossier des *Échos* du 9 septembre 2016, déjà cité, <http://goo.gl/iC2gUZ>.

technique, directeur du programme Labor market institutions de l'Institute for the Study of Labor (IZA, Bonn) et chercheur affilié au CEPR (Londres). Il codirige la chaire Sécurisation des parcours professionnels. L'encadré ci-dessous s'essaie à une description plus détaillée du réseau de Pierre Cahuc, qui fait apparaître des extensions vers l'Institut Montaigne (un *think tank* patronal), France stratégie et... Emmanuel Macron.



1/ Pierre Cahuc est titulaire, avec Yann Algan (professeur à Sciences Po) de la chaire de sécurisation des parcours professionnels. La direction scientifique est assurée par Francis Kramarz et la direction exécutive par Stéphane Carcillo (Professeur associé à Sciences Po). Cette chaire est financée notamment par la Fondation du risque finance dont les principaux partenaires sont Allianz, Axa, Groupama, la Société générale et Elaia Partners (un fonds de capital risque pour l'économie numérique), ainsi que l'École Polytechnique, l'université de Dauphine

et l'Ensaë du côté académique. Dans son conseil de surveillance, on trouve Jean-Hervé Lorenzi, le président de Finance Innovation, et Denis Kessler, de Scor (Société commerciale de réassurance).

2/ Pierre Cahuc contribue régulièrement à des publications de l'Institut Montaigne¹⁵.

3/ Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, sollicite Jean Pisani-Ferry pour que France Stratégie, dont il est le commissaire général, crée une commission d'experts indépendante chargée d'évaluer son projet de loi. Anne Perrot¹⁶ est choisie pour présider cette commission qui réunit dix experts, principalement des économistes, dont Pierre Cahuc.

4/ Emmanuel Macron, alors secrétaire général de l'Élysée y reçoit à deux reprises « Pierre Cahuc et

15. 2011 : « Formation professionnelle : pour en finir avec les réformes inabouties », <http://goo.gl/IoOesh> ; 2012 : « Les Juges et l'économie: une défiance française », <http://goo.gl/xDXfBV> ; 2014 : « Alléger le coût du travail pour augmenter l'emploi : les clés de la réussite », <http://goo.gl/ryVwnj> ; 2015 : « Sauver le dialogue social », <http://goo.gl/vuMNMt>

16. Anne Perrot est une économiste-mathématicienne, professeur à Paris-I et à l'Ensaë, dont le parcours est représentatif d'un certain mode de fonctionnement du monde des experts. Parmi ses (rares) publications, on trouve en 1992 un petit livre acritique sur Les nouvelles théories du marché du travail, [<http://goo.gl/TRnkvE>] qui ont en commun de décréter que « peu ou prou, c'est toujours à l'imparfaite flexibilité des rémunérations qu'il convient d'imputer l'existence du sous-emploi ». Plus tard, en 2004, Anne Perrot devient vice présidente de l'Autorité de la concurrence, puis la quitte en 2012 pour fonder le cabinet Mapp, qui, selon sa propre présentation, travaille notamment « dans le cadre de procédures contentieuses après des autorités de concurrence, française, européenne ou étrangères ». L'expérience acquise au sein de l'Autorité de la concurrence sera ainsi mise au service des entreprises en contentieux avec cette même Autorité. Ce parcours lui donne évidemment toute compétence pour évaluer, par exemple, la réforme des prud'hommes, entourée d'une équipe d'économistes d'inspiration fortement néo-libérale et qui ont évidemment une connaissance très concrète du code du travail.

Francis Kramarz, partisans d'une réforme drastique du paritarisme et des professions réglementées »¹⁷.

5/ Le mouvement d'Emmanuel Macron, « En marche ! », est hébergé par l'Institut Montaigne¹⁸.

6/ Macron pousse Pisani-Ferry à France stratégie : « c'est surtout grâce à la commission Attali qu'il [Macron] a pu développer ses réseaux auprès des patrons et des économistes, comme Philippe Aghion, fervent défenseur d'une politique de l'offre. Ensemble, ils ont monté le groupe dit de «La Rotonde» chargé d'alimenter le programme de Hollande, rassemblant des technos et les économistes Élie Cohen, Gilbert Cette et Jean Pisani-Ferry (...) Pisani-Ferry a d'ailleurs été nommé [le 1er mai 2013], avec son [Macron] appui, commissaire général à la Stratégie et à la Prospective, rattaché à Matignon »¹⁹.

Cette analyse conduit à avancer une interprétation. D'un côté, il y a chez des économistes comme Pierre Cahuc une véritable conviction de détenir la méthode et la vérité scientifiques, indépendamment de tout biais idéologique ou politique. C'est ce qui explique le rejet scandalisé de l'étiquette « néo-libérale » et de tout soupçon de subordination aux intérêts dominants. Mais, d'un autre côté, il y a un certain dépit à ne pas être plus adoubé par les médias ou mieux reconnu comme « conseiller du Prince ». C'est sans doute la combinaison de ces deux ressentiments qui ont conduit nos pamphlétaires à fran-

chir la ligne jaune, parce qu'au fond ils se perçoivent comme dominés au sein des dominants. Si cette interprétation est correcte, leur brûlot pourrait bien leur revenir comme un boomerang : même parmi les économistes orthodoxes, peu sont prêts à assumer leur épistémologie de comptoir et leur dérive haineuse.

17. David Bensoussan, « Les redoutables réseaux de Macron », *Challenges*, 9 septembre 2014, <http://goo.gl/cHJzZu>

18. Laurent Mauduit, « Le patronat héberge discrètement Emmanuel Macron », *Mediapart*, 7 avril 2016, <http://goo.gl/JAlprS>

19. David Bensoussan, déjà cité, <http://goo.gl/cHJzZu>